

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 24 novembre 2015 à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2015-11-549 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DU REGROUPEMENT D'ASSURANCES AGGLOMÉRATION II DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

VU les informations transmises au conseil municipal relatives au maintien de la municipalité au regroupement d'assurances agglomération II de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques,

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de maintenir son adhésion à ce regroupement;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE maintenir l'adhésion au regroupement d'assurances agglomération II de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

ADOPTÉ

Le point 3.2 de l'avis de convocation intitulé « Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec » est retiré de l'ordre du jour.

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2015-11-550 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 24 novembre 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier